

Supprimer sous 4.1.3 Évaluation Financière, le numéro 4.1.4.7 et remplacer par:

4.1.4.7 Les offrants **DOIVENT** indiquer leur tarif journalier fixe tout compris applicable (en \$CAD) pour la période initiale de la COC jusqu'au 31 mars 2019 ainsi que pour deux (2) années d'options, à l'aide des tableaux ci-dessous.